

# Concept d'hygiène – Aide et soins à domicile Publicare

30.04.2021



Nous sommes votre partenaire  
pour le conseil et la fourniture de  
dispositifs médicaux

 publicare

# Table des matières

Introduction	3
Hygiène standard	3
Hygiène des mains	4
Gants de protection	6
Blouses de protection / masques / lunettes de protection	7
Mesures d'hygiène supplémentaires / agents pathogènes	8
Prévention des piqûres et coupures	9
Hygiène personnelle (hygiène professionnelle)	10
Nettoyage et désinfection	11
Appareils/instruments/ustensiles de soins	11
Élimination	12
Copyright	14
Sources	14

## Introduction

Ce concept d'hygiène a été élaboré pour ..... Ce concept d'hygiène est contraignant pour tous les collaborateurs et collaboratrices de l'établissement.

Le contenu se limite aux normes d'hygiène standard et à quelques principes concernant certaines maladies infectieuses pouvant survenir dans l'aide et les soins à domicile et perturber sensiblement le fonctionnement.

En outre, il est présumé que tous les collaborateurs et collaboratrices connaissent les exigences imposées par leur domaine d'activité et leurs tâches.

Les directives hygiéniques doivent être respectées et mises en œuvre lors de toutes les activités quotidiennes.

La croissance continue de l'espérance de vie entraîne l'augmentation du nombre de personnes atteintes de maladies chroniques, d'une faiblesse immunitaire et de handicaps donnant lieu à une multimorbidité (plusieurs maladies) et à un besoin de soins.

Lors de la prise en charge des personnes âgées et dépendantes, le risque d'infection est fondamentalement déterminé par la situation immunitaire et les mesures de soins, médicales et hygiéniques nécessaires. Les origines d'un risque d'infection accru peuvent être des maladies chroniques (p. ex. un diabète sucré), des limitations fonctionnelles, l'immobilité, des plaies (p. ex. un décubitus) ou des troubles de la conscience (y compris un trouble de la déglutition).

Toutes les interventions réalisées au domicile des clients sont également soumises aux mesures hygiéniques en vigueur. Elles doivent être respectées à tout moment et reflètent le professionnalisme dans le travail quotidien. Tous les collaborateurs du service d'aide et de soins à domicile ..... se trouvent à titre d'invités au foyer du client, et il est nécessaire ici d'accepter et de comprendre que le respect des dispositions est indispensable.

### Définition de la prévention des infections

Ensemble des procédures et des mesures visant à éviter les maladies et à maintenir la santé de la personne et de l'environnement. Les mesures hygiéniques sont des mesures préventives.

## Hygiène standard

L'hygiène standard est définie dans un établissement comme la norme selon laquelle un degré donné de principes hygiéniques doit être mis en œuvre chez tous les clients, indépendamment de la présence d'une infection ou de la bonne santé du client.

L'hygiène standard comprend également les mesures de protection personnelle et doit être respectée par tous les collaborateurs en contact avec les clients.

### Objectif de l'hygiène standard

- Prévention de la transmission des agents pathogènes du client au personnel, connue comme mesures de précaution universelles.

- Prévention de la transmission des agents pathogènes de client à client et du personnel au client, afin de prévenir les infections liées aux soins (infections nosocomiales, IN).

## Hygiène des mains

L'hygiène des mains forme de loin la partie la plus importante de l'hygiène standard, car la plupart des agents pathogènes sont transmis par le contact direct et principalement par les mains.

### L'hygiène des mains comprend

- Désinfection des mains
- Lavage des mains
- Soins des mains et protection de la peau

### Désinfection des mains

Dans le monde entier, la désinfection hygiénique des mains est considérée comme la mesure isolée la plus efficace pour rompre les chaînes d'infection dans le domaine de la santé. La désinfection des mains est plus efficace, plus rapide et protège davantage les mains que le lavage et lui est donc préférable.

### Quand?

- Avant de pénétrer le logement du client
- Avant des activités propres/aseptiques
- Après le contact avec des liquides corporels/sécrétions
- Avant et après des activités avec risque d'infection et de contamination
- Après avoir quitté le logement du client

D'une manière générale, on peut retenir: une désinfection hygiénique des mains doit toujours être réalisée avant toute activité associée à un risque d'infection et de contamination. Elle ne sert pas seulement à protéger le client, mais aussi à l'autoprotection de tous les collaborateurs.

### Comment?

Versez une quantité suffisante de désinfectant pour les mains dans la main creuse sèche afin que toutes les zones des mains puissent être mouillées par la préparation. Frottez soigneusement le désinfectant pour les mains pendant 30 secondes, en couvrant toutes les zones de la peau.



**Portez une attention particulière au bout des doigts et au pouce.**

Les extrémités des doigts et des pouces sont particulièrement importantes sur le plan clinique, car elles sont le plus souvent en contact direct avec les patients et les surfaces potentiellement contaminées. Le bout des doigts présente également la plus forte densité bactérienne par rapport aux autres parties de la main.

**À noter!**

Ne pas utiliser de produit de désinfection sur des mains mouillées ou visiblement sales. Les pouces, le bout des doigts, les espaces interdigitaux et les sillons de la surface intérieure des mains sont souvent oubliés lors de la désinfection. Lors d'une utilisation correcte, les substances de soin de la peau (liporestituants) contenues dans le produit de désinfection des mains peuvent déployer leur effet et protéger la peau. La réduction des germes atteint plus de 99,9 % en cas d'utilisation correcte.

**Lavage des mains**

Le lavage des mains permet d'enlever les souillures des mains. La chaîne d'infection ne peut pas être rompue uniquement avec le lavage des mains.

**Quand?**

- En cas de souillures visibles et sensibles
- Après avoir été aux toilettes

**Comment?**

Bien se frotter les mains partout avec le savon liquide du distributeur et rincer soigneusement à l'eau. Sécher ensuite avec des serviettes en papier et fermer le robinet à l'aide d'une serviette en papier usagée.

**À noter!**

Le lavage réduit et élimine nombre de germes, mais il ne les tue pas. La réduction des germes se situe entre 60 et 70 %; un lavage d'une durée d'au moins une minute permet d'atteindre une réduction de 90 %. Les mains sont plus fortement agressées et desséchées par le lavage que par l'utilisation d'un produit de désinfection soignant les mains et liporestituant. Ne pas procéder au lavage et à la désinfection des mains directement l'un après l'autre, sauf en cas de souillure visible. Ceci pourrait mener à des irritations cutanées et diluer le produit de désinfection, qui perdrait son efficacité.

**Soins des mains et protection de la peau**

Le lavage des mains et de nombreuses activités professionnelles (et de loisirs) peuvent agresser le film hydrolipidique naturel de la peau et entraîner des irritations et des plaies ouvertes. La peau abîmée, non intacte, est plus sensible à la colonisation par des agents pathogènes qui ne font pas partie de la flore naturelle de la peau, p. ex. des germes multi-résistants. Les mains propres et désinfectées devraient donc être enduites le plus souvent possible de crèmes de soin pour les mains. La composition des produits de soins des mains favorise le processus de régénération de la peau pendant et après le travail. L'élasticité et la fonction barrière initiales de la peau sont rétablies.

Les produits de protection des mains peuvent empêcher l'apparition des dermatoses professionnelles. Ils inhibent le contact entre la substance utilisée et la peau en créant une couche protectrice et favorisent la fonction immunitaire naturelle de la peau. Un produit de protection de la peau doit être appliqué sur les mains nettoyées avant le travail et après les pauses. Le film protecteur doit être si possible imperméable (ne pas oublier les espaces interdigitaux, les ongles et les poignets) et protège la peau contre les substances nocives tant qu'il n'est pas éliminé par frottement.

### **Infections cutanées/eczéma**

Les infections cutanées comme les furoncles et les inflammations du sillon unguéal chez le personnel peuvent être une source de germes pour le client. Le personnel présentant une telle infection doit contacter ..... pour pouvoir discuter des mesures d'hygiène spécifiques. Les eczémas chroniques des mains (p. ex. dermatite atopique) augmentent le risque d'une colonisation de longue durée par des germes qui ne font pas partie de la flore physiologique de la peau. Des soins attentifs et la désinfection des mains sont donc particulièrement importants. Cela dit, il faut aussi tenir compte du fait que la désinfection des mains représente un facteur irritant supplémentaire pour les eczémas. Le personnel atteint d'eczéma doit contacter ..... afin de procéder éventuellement à une clarification par un dermatologue.

## **Gants de protection**

Le port de gants est avant tout destiné à l'autoprotection du personnel et à la réduction de la quantité de germes pouvant pénétrer la peau lors des différentes activités – donc aussi à la rupture de la chaîne d'infection. Les gants protègent de la contamination microbienne, des souillures importantes et des substances chimiques, mais ils ne protègent pas des blessures.

### **Des gants doivent être portés à chaque contact possible avec les éléments suivants**

- liquides corporels et excréments
- muqueuses ou peau non intacte
- objets, surfaces, etc. contaminés par des liquides corporels et des excréments
- substances chimiques, p. ex. des produits de désinfection non destinés à la désinfection des mains, des produits de nettoyage et des substances thérapeutiques (p. ex. pommades)
- souillures importantes ou matériel fortement contaminé

### **À noter!**

L'utilisation de gants de protection permet partiellement d'éviter une contamination directe. Porter des gants n'élimine toutefois pas la nécessité de désinfecter les mains – avant les activités aseptiques et toujours après le retrait des gants.

### **Les mains doivent être désinfectées après le retrait des gants!**

Justification: les mains pourraient être contaminées lors du retrait des gants ou par des microfissures dans les gants. Les **gants stériles** sont uniquement nécessaires lors d'interventions aseptiques invasives (p. ex. pose d'un cathéter urinaire). Les **gants non stériles** ne doivent pas être désinfectés. Les gants peuvent être abîmés par la désinfection et ne remplissent donc plus leur effet barrière.

## **Blouses de protection / masques / lunettes de protection**

Des blouses de protection, des masques ou même des lunettes de protection doivent éventuellement être portés dans le cadre de l'hygiène standard ou des mesures de protection personnelle. Afin de protéger le client, le personnel présentant des symptômes des voies respiratoires supérieures (refroidissements) doit également porter un masque lors de toutes les activités directes chez le client.

### **À noter!**

Des mesures de protection et/ou le port ciblé d'équipement de protection sont indispensables lors de toute activité où l'exposition au sang ou aux excréments corporelles et à des substances nocives est prévisible.

### **Les blouses de protection doivent être portées**

- Lorsqu'un contact massif avec des excréments corporelles et des éclaboussures d'excréments corporelles sont prévisibles.

**Les blouses de protection** à manches longues peuvent être réutilisées. Elles doivent être changées lorsqu'elles sont visiblement sales ou mouillées et en tout cas une fois par semaine (l'intervalle doit être adapté à la fréquence des visites). Les blouses de protection simples sans manches en matière plastique doivent être éliminées après l'utilisation. En cas de maladies infectieuses, des blouses de protection à manches longues et imperméables sont indispensables.

### **Les masques et/ou les lunettes de protection doivent être portés**

- Lorsqu'une exposition des muqueuses à des éclaboussures ou des gouttes de sang ou d'excréments corporelles et de substances nocives est prévisible.

**Masques:** un masque chirurgical est jeté après utilisation et ne doit pas être réutilisé. Les masques abîmés et humides doivent être remplacés.

**Les lunettes de protection** peuvent être réutilisées, mais doivent être désinfectées après l'utilisation.

### **Un équipement de protection doit être porté dans les cas suivants (exemples)**

- Diarrhée ou vomissements chez des clients incontinents ou déments
- Contact proche avec un client présentant des symptômes des voies respiratoires supérieures et en cas de suspicion d'infections respiratoires

- Remplissage ou transvasement de substances chimiques comme les produits de nettoyage ou de désinfection (voir fiches de données de sécurité)
- Soins de plaies exsudatives ou d'abcès
- Rinçage de plaies
- Aspiration de sécrétions respiratoires

#### À noter!

L'équipement de protection doit être utilisé chez chaque client dans les situations précitées. Chez les clients ayant des agents pathogènes connus et/ou pertinents du point de vue de l'hygiène, les mesures hygiéniques supplémentaires dépendent de la situation individuelle et doivent être clarifiées avec le médecin. Dès qu'un collaborateur du service d'aide et de soins à domicile ..... a connaissance d'un agent pathogène pertinent sur le plan hygiénique chez un client, il doit immédiatement l'annoncer à ....., afin que les risques éventuels puissent être évalués et que les mesures hygiéniques nécessaires puissent être déterminées.

## Mesures d'hygiène supplémentaires / agents pathogènes

Les mesures hygiéniques standard doivent être appliquées chez chaque client et dans chaque situation. Chez les clients ayant des agents pathogènes pertinents du point de vue de l'hygiène, des mesures hygiéniques supplémentaires doivent être considérées et mises en œuvre en fonction de la situation individuelle. Chaque collaborateur est obligé d'informer immédiatement ..... lorsqu'il a connaissance d'agents pathogènes pertinents pour l'hygiène. En collaboration avec le médecin traitant, il faut procéder à une évaluation soignée du rapport bénéfice-risque et les mesures décidées doivent être mises en œuvre de manière conséquente par tous. Pour l'essentiel, il s'agit de protéger tous les collaborateurs du service d'aide et de soins à domicile et de ne pas transmettre les agents pathogènes à d'autres clients. Les clients concernés se trouvent déjà dans leur propre cadre domestique et sont donc relativement bien protégés. Une isolation des clients (interdiction de quitter le logement) est uniquement nécessaire en cas de notification correspondante de l'autorité compétente (médecin cantonal).

### Les agents pathogènes suivants imposent une clarification et un élargissement des mesures hygiéniques

- Norovirus
- Grippe
- Tous les germes multirésistants et résistants (ESBL, VRE, MRSA, germes multi- ou panrésistants)
- Tuberculose
- Varicelle
- Zona
- Agents pathogènes pandémiques (p. ex. SARS-CoV-2)
- Les mesures recommandées par les autorités publiques (OFSP, cantons, etc.) doivent être suivies et appliquées de manière conséquente.

### Les questions suivantes doivent être clarifiées

- Quelle est la voie de transmission?
- Quel est le risque de contamination?
- Quelles sont les mesures de protection correspondantes à appliquer (masque, blouse de protection, gants, lunettes de protection)?

## Prévention des piqûres et coupures

L'hépatite B, C et le VIH sont principalement transmis lors des contacts sexuels, mais peuvent également être directement transmis par le sang ou les liquides corporels. Le personnel de santé est principalement en danger en cas de piqûre, de coupure, de morsure et d'égratignure ainsi que de contamination de la peau non intacte et des muqueuses. C'est pourquoi il faut accorder une grande attention à la prévention par des mesures appropriées.

**Principe:** le sang et les liquides corporels de tous les clients doivent être considérés comme potentiellement infectieux et toutes les mesures de précaution doivent être strictement respectées lors des contacts avec ceux-ci.

### Mesures de prévention des piqûres et coupures ou de contact des muqueuses avec des liquides corporels et des excrétiens

• Port de gants	• En cas de contact prévisible avec du sang et des liquides corporels
• Port de lunettes de protection, de masque, de blouse de protection	• En cas d'éclaboussure prévisible avec du sang et des liquides corporels
• Canules usagées	• Pas de remise en place du capuchon
• Utilisation de conteneur pour objets tranchants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élimination de canules, de seringues et d'objets tranchants directement après utilisation (également aiguilles de sécurité)</li> <li>• Ne pas trop remplir le conteneur pour objets tranchants</li> <li>• Éliminer le conteneur pour objets tranchants de manière contrôlée</li> <li>• Voir aussi [REDACTED]</li> </ul>
• Vaccination contre l'hépatite B	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fortement recommandée pour tous les collaborateurs potentiellement soumis à un risque lors de leur travail quotidien</li> <li>• Voir aussi [REDACTED]</li> </ul>

### Les facteurs suivants mènent à une transmission accrue de virus et une augmentation du risque de contamination en cas de piqûres et coupures et de contact de muqueuses avec du sang et des liquides corporels

- Plaie profonde
- Sang visible sur la canule ou l'objet causant des blessures
- Piqûre avec aiguille creuse après ponction vasculaire
- Concentration virale élevée dans le sang de la source

## Mesures immédiates après une piqûre et coupure ou contact des muqueuses avec des liquides corporels et des excrétiens

- |   |   |
|---|---|
| • Peau  | • Lavage soigneux à l'eau et au savon<br>• Désinfection des mains pendant 1 à 2 minutes |
| • Muqueuse (bouche, nez, yeux)                                    | • Rinçage soigneux à l'eau  |
| • Initier immédiatement la mesure définie et signaler le problème | • Voir [.....]  |
| • S'assurer de la source d'infection potentielle                  | • Échantillon de sang du client   |

## Les mesures suivantes peuvent réduire le risque de contamination après la prise des mesures immédiates (uniquement sur prescription)

- |              |   |
|--------------|---|
| • Hépatite B | • Vaccination passive si pas d'immunisation |
| • Hépatite C | • Aucune                                    |
| • VIH        | • Prophylaxie post-exposition (= PPE)       |

Ces mesures sont les plus efficaces lorsqu'elles sont réalisées dans les heures qui suivent l'évènement. Pour des raisons d'assurance, l'évènement doit en tout cas être annoncé à l'assurance accident de l'établissement.

## Hygiène personnelle (hygiène professionnelle)

Seules les mesures pertinentes pour l'hygiène sont présentées dans ce qui suit. Toutes les activités de soins directement réalisés sur le client et les activités générales qui peuvent représenter un danger d'infection ou de contamination sont pertinentes pour l'hygiène. Ceci concerne tous les groupes professionnels et tous les secteurs du service d'aide et de soins à domicile.

- |   |  |
|---|--|
| • Vêtements   | • La tenue professionnelle doit être changée tous les jours et immédiatement en cas souillure visible ou de contamination avec du sang ou des liquides corporels |
| • Cheveux   | • Les cheveux milonga ou longs tombant vers l'avant doivent être attachés ou relevés   |
| • Chaussures  | • Nettoyer en cas de souillures visibles et stériliser le cas échéant  |
| • Montres, bracelets, bagues, colliers longs et boucles d'oreille longues | • Interdits pendant le travail<br>• Exception: alliances et bagues de couple   |

- Ongles
    - Les ongles doivent être coupés court
    - Les faux ongles, les ongles en gel et le vernis à ongles sont interdits pendant le travail
- 

## Nettoyage et désinfection

**La désinfection** est une mesure qui met un objet, mais aussi des parties du corps, dans un état dans lequel il ne peut plus rendre malade. L'objectif de la désinfection est par définition de réduire le nombre de micro-organismes pathogènes (rendant malade) ou pathogènes facultatifs. Il s'agit donc de tuer, d'inactiver, d'inhiber ou d'éliminer des micro-organismes pathogènes. Une désinfection est toujours réalisée avec des produits de désinfection autorisés à cet effet et est un processus avec preuve d'efficacité standardisée et quantifiable. Voir aussi .....

**Le nettoyage** est un processus destiné à enlever les souillures (p. ex. poussière, substances chimiques, micro-organismes, substances organiques) en utilisant de l'eau avec des additifs renforçant le pouvoir nettoyant sans que la destruction/inactivation des micro-organismes ne soit conforme à son utilisation ou voulue. Jusqu'à présent, l'effet du nettoyage n'est ni quantifié ni standardisé d'une manière quelconque. Le nettoyage de routine quotidien est réalisé avec des produits de nettoyage ménagers normaux. Voir aussi .....

### À noter!

Une désinfection de surface n'est pas utilisée de routine dans le ménage du client. Les risques hygiéniques éventuels doivent toutefois être évalués individuellement et l'utilisation de produits de désinfection de surfaces peut donc s'avérer nécessaire. Avant toute activité aseptique (p. ex. changement de pansement, préparation des médicaments), la surface de travail doit être désinfectée de manière ciblée ou une surface non contaminée doit être créée avec d'autres moyens auxiliaires.

## Appareils/instruments/ustensiles de soins

Les appareils, instruments et ustensiles de soins qui sont (même si éventuellement aussi) contaminés par l'utilisation ne doivent pas être réutilisés pour d'autres clients sans désinfection préalable et/ou nettoyage ou stérilisation. Il faut s'assurer que le matériel contaminé est transporté au point d'élimination ou de traitement uniquement dans des conteneurs fermés. L'établissement utilise uniquement du matériel à jeter stérile. La durée de conservation et le stockage du matériel stérile (p. ex. matériel de pansement) ou des médicaments sont déterminés par les dispositions du fabricant resp. les dispositions réglementaires des autorités. Tous les produits sont utilisés pour un client donné et sont également stockés dans le ménage du client. Voir aussi .....

## Élimination

Voir aussi .....

Selon l'article 7, point 6 de la loi sur la protection de l'environnement (LPE), on entend par déchets les choses meubles dont le détenteur se défait ou dont l'élimination est commandée par l'intérêt public.

### Les déchets médicaux sont définis comme suit

Sont considérés comme déchets médicaux, tous les déchets spécifiquement générés par des activités sanitaires dans le cadre de la santé publique.

### Sont notamment considérés comme activités sanitaires

Examen, prévention, soins, traitement, thérapie, investigation diagnostique et recherche. Les autres déchets générés lors des activités dans le cadre de la santé publique, comme les déchets ménagers, le carton, le papier, les déchets de construction, etc. ou les déchets spéciaux pouvant également être générés par d'autres activités, ne sont pas des déchets médicaux.

### Les déchets médicaux comprennent

les déchets médicaux non problématiques, dont la composition est comparable aux déchets urbains et les déchets médicaux spéciaux.

### Groupement et classification des déchets selon l'Office fédéral de l'environnement

Groupe	Description des déchets
A	Déchets médicaux non problématiques,
B1	dont la composition est comparable aux déchets urbains
B1.1	Déchets présentant un danger de contamination
B1.2	Déchets anatomiques, organes et tissus présentant
B2	un danger de contamination («déchets pathologiques»)
B3	Déchets contenant du sang, des excréments et des sécrétions présentant un danger de contamination
B4	Déchets présentant un risque de blessure («déchets piquants ou coupants»)
C	Médicaments périmés
D	<b>Autres déchets spéciaux</b> Déchets spéciaux susceptibles d'être également produits ailleurs que dans des établissements sanitaires

## Élimination des déchets

Groupe	Exemples	Élimination
A	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériel de pansement peu souillé</li> <li>• Gazes</li> <li>• Sparadraps</li> <li>• Tampons</li> <li>• Protections pour incontinence</li> <li>• Articles d'hygiène</li> <li>• Seringues vides sans canule</li> <li>• Flacons de perfusion vides et trousse de perfusion sans mandrin de perçage</li> <li>• Gants jetables</li> <li>• Blouse de protection</li> <li>• Protections buccales/nasales (masques)</li> <li>• Conteneurs médicaux vides</li> </ul>	<p>Le matériel de pansement et de soins contaminé par du sang ou des liquides corporels ou les protections pour incontinence doivent être éliminés selon le principe du «système du double sac». Cela veut dire que le matériel est emballé dans des petits sacs à déchets à l'endroit où il est utilisé et ensuite dans des sacs à ordures plus grands.</p> <p>Le reste du matériel peut être directement éliminé avec les ordures ménagères.</p>
B1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Canules</li> <li>• Instruments à usage unique en métal</li> <li>• Mandrins de perçage</li> <li>• Lancettes</li> <li>• Lames de scalpel</li> <li>• Ampoules à rompre</li> </ul>	<p>Dans des conteneurs plastiques étanches pour objets tranchants contrôlés qui doivent être stockés de manière contrôlée jusqu'à leur élimination définitive. De tels déchets ne peuvent pas être comprimés.</p>

## Copyright

Ce concept d'hygiène de Publicare AG a été développé en coopération avec IVF HARTMANN AG et est basé sur les directives et recommandations nationales et internationales applicables.

Auteur : © Sylvia Liechti, Conseillère en hygiène, IVF HARTMANN AG

## Sources

Ce concept d'hygiène est basé sur les sources suivantes et a été élaboré par IVF HARTMANN AG. L'entreprise n'endosse pas de responsabilité pour les contenus si ceux-ci ont été modifiés ou adaptés sans l'accord d'un expert en hygiène.

- SUVA, Internet, aufgerufen im Dezember 2020  
«Verhütung blutübertragbarer Infektionen im Gesundheitswesen»  
[Berufskrankheiten im Gesundheitswesen verhüten \(suva.ch\)](#)  
Verhütung blutübertragbarer Infektionen im Gesundheitswesen  
Überarbeitete Auflage Februar 2009, Nummer 2869/30.d  
Ich habe mich gestochen! Massnahmen nach Exposition mit Blut und bluthaltigen Körperflüssigkeiten, Publikationsnummer 2865.d
- Robert Koch Institut, Internet, aufgerufen im Dezember 2020  
[RKI - Empfehlungen der Kommission für Krankenhaushygiene und Infektionsprävention](#)  
Empfehlungen der Kommission für Krankenhaushygiene und Infektionsprävention (KRINKO)
- Bundesamt für Umwelt Bafu, Internet, aufgerufen im August 2021  
[Medizinische Abfälle \(admin.ch\)](#)  
1. aktualisierte Auflage 2021, Bestellnummer: UV-2113-D
- Bundesamt für Gesundheit BAG, Internet, aufgerufen Dezember 2020  
[Bundesamt für Gesundheit BAG \(admin.ch\)](#)  
Krankheiten A-Z, Infektionskrankheiten: Ausbrüche, Epidemien, Pandemien, Infektionskrankheiten bekämpfen
- HARTMANN SCIENCE CENTER. Wir forschen für den Infektionsschutz.  
Internet, aufgerufen im Mai 2021  
[HARTMANN SCIENCE CENTER. Wir forschen für den Infektionsschutz \(bode-science-center.de\)](#)
- AWMF online, das Portal der wissenschaftlichen Medizin, Internet, aufgerufen im Dezember 2020  
[AWMF: Leitlinien](#)
- DGKH, Deutsche Gesellschaft für Krankenhaushygiene e.V., Internet, aufgerufen im Dezember 2020  
[Deutsche Gesellschaft für Krankenhaushygiene e.V.](#)  
Fachinformationen, Hygiene-Tipp, Hygiene & Medizin Fachzeitschrift

- Swissmedic, Internet, aufgerufen im Dezember 2020  
[Homepage \(swissmedic.ch\)](https://www.swissmedic.ch)  
Medizinprodukte, Gute Praxis zur Aufbereitung von Medizinprodukten
- Infektiologie Inselspital Bern, Internet, aufgerufen im Dezember 2020  
[Informationen: Universitätsklinik für Infektiologie \(insel.ch\)](https://www.insel.ch)  
Empfehlungen für das Vorgehen bei hygienisch relevanten Problemkeimen in  
Langzeitpflegeeinrichtungen
- Praktische Pflegehygiene stationär und ambulant, Zinn et al, 1.Auflage 2016,  
ML Verlag
- Krankenhaus- und Praxishygiene, A. Kramer et al, 3. überarbeitete Auflage,  
Urban & Fischer Verlag
- Kompendium Händehygiene, Günter Kampf, 1. Auflage, mhp Verlag
- Pflege Heute, 7. Auflage, Urban & Fischer Verlag

Version 02/2021

+41 52 674 31 11  
+41 52 672 74 41  
info@ivf.hartmann.info  
ivf.hartmann.info

**IVF HARTMANN AG**  
Victor-von-Bruns-Strasse 28  
Postfach 634  
CH-8212 Neuhausen